

Qualification droit pénal

Par **Fanie1309**, le **16/10/2016** à **11:27**

Bonjour, j'ai un cas pratique à faire en droit pénal spécial, les faits sont les suivants : monsieur X attend monsieur Z à la sortie de son travail avec un vieux fusil de petit calibre. après une vive discussion et dans l'unique but de l'impressionner, monsieur X vise délibérément à côté des jambes de Z et tire. la balle ricoche sur le sol et atteint monsieur Z en lui sectionnant une artère de la jambe droite. ce dernier décède lors de son transfert à l'hôpital.

J'ai choisi de discuter les infractions suivantes : homicide volontaire, homicide involontaire, violences.

J'ai rapidement écarté l'homicide volontaire en invoquant l'absence de l'élément intentionnel compte tenu des caractéristiques de l'arme, de l'endroit où X a visé.. de l'unique but " d'impressionner " ..

en revanche, je me questionne sur le choix entre homicide involontaire et violences. je ne sais pas quelle infraction retenir car il n'y avait pas l'intention de donner la mort mais il a tiré volontairement. la première infraction est totalement involontaire.. alors que les violences sont volontaires...

J'ai du mal à établir le lien de causalité, direct, indirect ...

Si vous pouviez m'aider ça serait super cool, merci d'avance !